

# FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Fax : 04 91 91 96 89

Email : [ffjpp.siege@petanque.fr](mailto:ffjpp.siege@petanque.fr)

**COMITE**

**DIRECTEUR**

Réunions des 22 et 23 avril 2006

Ces réunions se sont tenues à Paris, Hôtel Ibis (Porte de Gentilly) le samedi de 14h à 20 h et le dimanche de 8h30 à 12h45.

**Etaient présents** : C. AZEMA, Président de la F.F.P.J.P.,  
Mme BRIANCON, MM. CAMPO, CANTARUTTI, CARBONNIER,  
CHARPENTIER, COSTE, DELCHET, DUBOIS, Mme GALLAND,  
MM. IANNARELLI, JUAN, MOREAU, NICOLIER, PLACON, STIRMEL,  
Mlle THEDEVUIDE, M. THERON.

**Absents excusés** : MM. DESMULIE et SIGNAIRE

**Y Assistaient** : MM. NATAF et PERONNET

## **I) ALLOCUTION DU PRESIDENT**

Après les paroles de bienvenue le Président AZEMA a présenté aux membres du Comité Directeur, Jean-Yves PERONNET. Il vient de la Fédération Française de Lyonnaise où il occupait les fonctions d'entraîneur national, et a été nouvellement affecté, avec son poste, à la FFPJP par le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour seconder notre DTN. Le nouveau cadre technique a retracé son parcours universitaire et professionnel et exposé sa motivation et quelques idées.

Il aura en charge dans un premier temps, les catégories Jeunes et Féminines avec comme axe de travail l'analyse du jeu et des entraînements.

Ce renfort, recherché et attendu depuis de nombreux mois, devrait permettre à la Direction Technique de mener des actions vers l'Education Nationale : démarches suivies auprès des académies sur le plan national et/ou régional, avec constitution d'une liste de référents, actualisation de la convention avec l'UNSS et nouveaux contacts avec la FNSU et l'USEP.

A cet égard Victor NATAF rencontrera les dirigeants de l'USEP et de l'UFOLEP le 4 mai et il participera, avec LE PRESIDENT, au Congrès national des Conseillers pédagogiques départementaux à Martigues, les 22 et 23 mai, où la FFPJP aura un stand de présentation. Est notamment envisagé un Challenge des Ecoles avec utilisation du Passeport dès 2007,...

## **II) APPROBATION DU PV DU DERNIER COMITE DIRECTEUR**

- ⇒ **Précisions** : - Les arbitres nationaux, membres de la Commission nationale d'arbitrage, souhaitant assister aux Conseils nationaux pourront le faire à leurs frais et dans la limite des places disponibles (page7).
- En matière de discipline, le délai de report d'une affaire est porté de 20 à 30 jours (page8).
- ⇒ **Rectificatif** : Les résultats des nationaux sont à adresser au siège par les arbitres et pas par les délégués. (page 6)
- ⇒ **Confirmation** : A compter de 2007 le prix des mutations est modifié : 10 € intra départementales et 20 € les interdépartementales et internationales. L'affiliation des clubs passera à 10 €, le produit restant entièrement affecté à la Coupe de France des Clubs. (page 8)

Sous réserve des remarques ci-dessus, le compte-rendu de la réunion du Comité Directeur des 10 et 11 février 2006 est approuvé à l'unanimité.

### III) QUESTIONS FINANCIERES

En l'absence de Michel SIGNAIRE les comptes sont présentés par Claude STIRMEL, Trésorier adjoint.

⇒ Situation de Trésorerie :

Recettes : **108. 802 €**

Versements acomptes sur licences : commencent à s'effectuer, la **date limite** étant fixée au **30 juin**, au-delà de celle-ci il sera appliqué, comme l'an dernier, des pénalités financières à l'encontre des Comités retardataires.

Dépenses : **412. 815 €**

Le budget s'exécutant normalement, les dépenses n'appellent pas d'observations particulières.

Avoirs au 30 avril : **625. 835 €**

⇒ Révision du projet de budget :

Compte tenu des remarques formulées par le Trésorier et en raison d'éléments nouveaux concernant :

- En recettes la perception de deux importants produits non budgétés : reversement de Quarterback pour les Masters de Pétanque et règlement de la société Médiatype ; ainsi que la disparition du partenariat de l'assurance qui sera désormais réglé directement à la SAOS avec TVA ;

- En dépenses la réduction de certains chapitres, notamment pour l'assurance comme annoncé au Congrès, et la fin du reversement prévu de 15 000 € à Quarterback pour les Masters de Pétanque puisque cette somme sera désormais versée directement par l'assurance ;

Le budget prévisionnel pour 2006 est modifié comme suit, conformément aux propositions de la Commission des finances, réunie le 18 mars, pour être équilibré à 1 671 454 € au lieu de 1 705 454 €.

En recettes :

- Suppression de la ligne « Partenariat Assurance » pour 61 000 €
- Ajout d'une ligne « Recettes non prévues » pour 27 000 €

En dépenses :

- Réduction de la ligne « Assurances » à 240 000 €
- Suppression de la ligne « Quarterback » dans Médias- Presse, pour 15 000 €
- Ajout d'une ligne « Provision pour le Centenaire » à hauteur de 41 000 €

Par ailleurs le Comité Directeur a adopté le principe de mise à disposition de la SAOS d'une avance sous forme d'une ligne de trésorerie pouvant aller jusqu'à 200 000 €. Il s'agit à la fois de lui permettre de passer commandes de nouveaux objets promotionnels – des études sont menées en particulier sur une montre et sur un sac de bouliste – et de faire face à la participation à la revue *Boulisme*, pour la part qui ne serait pas couverte par les nouveaux produits du partenariat. Actuellement la Fédération a assumé le premier versement de 60 000 €.

Un suivi de l'utilisation de cette ligne sera présenté par la SAOS à chaque réunion du Comité Directeur.

#### IV) RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL

##### ⇒ Centenaire :

Au cours de la réunion du 9 avril ont été listé les projets suivants:

- Création d'un logo pour tous les documents. Il sera demandé aux Comités de l'utiliser dans leurs calendriers, de préférence en page de couverture.
- Réalisation d'affiches petit et grand format
- En collaboration avec la FIPJP le 2 juin 2007 sera la Journée Mondiale de la Pétanque
- Dans l'été journée commémorative à La Ciotat avec, notamment, la reconstitution de la première partie de Pétanque
- Réalisation d'objets publicitaires : cravates, foulards, polos, autocollants.... et de buts spécifiques. ...
- Exposition historique itinérante
- Publication d'un agenda du Centenaire début novembre
- Organisation d'un concours de dessins pour les jeunes licenciés, choix d'un jingle pour les radios
- Sélection de chansons
- Réédition de la bande dessinée *Passion Pétanque* actualisée, en couverture souple pour un coût réduit : 4 ou 5 €. Il pourrait en être édité avec des publicités personnalisées
- Etude de la possibilité d'avoir une flamme postale, sans doute région par région, voire d'un timbre, mais le délai semble trop court
- Réalisation d'un ouvrage historique reprenant toutes les infos sur les Ligues, Comités et leurs dirigeants :  
Un diplôme spécifique du Centenaire sera délivré aux clubs qui engageront des actions particulières, par exemple des journées portes ouvertes ou des manifestations dédiées et un compte à rebours sera installé sur le site de la Fédération. Par ailleurs des contacts ont été pris pour une opération avec les sénateurs dans les jardins du Luxembourg.

##### ⇒ Pétanque en Entreprise :

Le groupe de travail met en avant les points suivants :

Relance des Comités et Ligues, compte tenu du faible taux de réponses reçues (moins de 10%) et mise à leur disposition pour les aider à engager des actions auprès des CE. Un courrier en ce sens sera envoyé à tous, mais le développement dans ce secteur passe avant tout par le lancement de la compétition, même avec un faible nombre d'équipes, les autres viennent ensuite en fonction de la publicité organisée autour de cette compétition.

Au vu du nombre de Comités ayant mis en place cette compétition cette année, une finale à 4 ou 8 sera organisée à Aurillac.

Il est rappelé que le groupe souhaite les coordonnées d'un correspondant par Comité ce qui faciliterait les échanges. Trop de dirigeants ne semblent pas avoir pris conscience des potentialités existant dans ce secteur et dont profitent de nombreuses fédérations.

La possibilité de panacher des équipes n'est pas retenue pour l'instant. Les joueurs doivent avoir le même payeur, ce qui pose parfois la question du lieu de travail : certains ne peuvent jouer ensemble alors

qu'ils travaillent au même endroit, pour la même entreprise à longueur d'année ; pour d'autres l'exigence du même site est parfois impossible à respecter : SNCF ou RATP par exemple.

Ce sujet sera mis à l'ordre du jour sous forme de débat à Ajaccio. La volonté de supprimer l'actuel Championnat de France en 2008 reste d'actualité. M. PERONNET pense qu'il est préférable de voir ces nouvelles compétitions interentreprises par équipes dans le même esprit que les compétitions par équipes qui sont lancées, c'est-à-dire avec la volonté d'y faire participer le maximum de joueurs, chacun à son niveau en évitant la tentation d'élitisme.

#### ⇒ Coupe de France

Félicitations et remerciements à la ville et au club de Laon pour l'organisation de la finale nationale les 24 et 25 mars, qui fut globalement une réussite, même si quelques terrains situés sous la structure en toile étaient un peu étroits.

Le Comité Directeur a approuvé les modifications du règlement et du cahier des charges, proposées par le Comité de pilotage. Elles seront applicables dès l'édition 2006-2007 :

- Pantalons des joueurs fournis par l'équipementier fédéral et plus par les clubs ;
- Les noms des clubs figureront sur les maillots et non pas seulement ceux des villes ;
- Toute publicité, autre que celles obligatoires de nos partenaires, devra être autorisée ;
- Les arbitres des finales seront désignés par la Commission nationale ;
- Il pourra désormais être opéré un changement de joueur, mais un seul par cycle de rencontres en doublettes puis en triplettes.

Pour le premier tour hors départements 279 clubs seront retenus contre 292 cette année. L'idée d'un tirage au sort intégral pour les 32 équipes restant en lice au niveau des actuelles finales de zone, avec ensuite répartition par 4 équipes sur 8 sites différents sera étudiée avec des simulations quant aux coûts. A première vue cela ne représenterait pas une forte hausse et permettrait d'éviter que, dans certaines zones, se soient souvent les mêmes équipes qui se qualifient pour la finale nationale. Néanmoins cela est encore acceptable puisque, par exemple, il y avait six nouvelles équipes en finale nationale cette année.

Le calendrier des dates butoirs restera inchangé à savoir :

1<sup>er</sup> tour : 29 octobre 2006  
2<sup>ème</sup> tour : 10 décembre  
3<sup>ème</sup> tour : 21 janvier 2007  
4<sup>ème</sup> tour : 18 février  
Demi-finales et finales de Zones : 10/11 mars  
Finale nationale : 23/25 mars

Un appel à candidature est lancé auprès des Ligues pour l'organisation des finales de zones et auprès des Comités pour la finale nationale.

#### Informatique :

De nombreuses erreurs et manques sont apparus dans les listes des clubs fournies par les Comités. Il est donc rappelé que celles-ci doivent être établies à l'aide du logiciel Geslico. Il est également impératif que la saisie des résultats des concours soit régulièrement opérée, ainsi que la validation des licences. Une circulaire en ce sens sera adressée aux Ligues et Comités car le respect de ces règles est indispensable au bon fonctionnement de la Fédération et à sa crédibilité.

Des difficultés particulières sont apparues avec les départements et territoires d'outre-mer dont certains ignorent totalement le logiciel fédéral et ne procèdent pas aux saisies. Ils devront se mettre à jour sinon, comme pour les Comités métropolitains, des mesures coercitives seront prises.

La nouvelle version du tirage au sort sera disponible dans les semaines à venir au prix de 20 €. Parmi les nouveautés : la possibilité de stocker un plus grand nombre de compétiteurs potentiels (environ 200.000) établissement des fiches de jeu et de poule avec affectation des terrains, protection des équipes par club...Des présentations du logiciel seront effectuées lors des Championnats de France par Claude STIRMEL.

La possibilité de collaborer avec le site Internet *Boulistenaute*, en particulier avec Laurent VAISSIERE, est étudiée par la commission.

#### V) **ARBITRAGE:**

Les arbitres désignés par la Commission nationale pour officier dans les Championnats de France seront équipés du nouveau maillot à rayures noires et blanches sur lequel ils devront accrocher leur écusson. Les Comités organisateurs prendront en charge l'achat des maillots pour les arbitres complémentaires qu'ils désigneront.

Tous les arbitres recevront le premier jour un jeu de cartons.

La formation de formateurs à l'arbitrage semble être appréciée et attendue. Elle devrait se poursuivre par la désignation de volontaires pour assumer cette charge au niveau des Ligues et des Comités. Les personnes intéressées devront se faire connaître auprès de Jean-Claude DUBOIS. Josiane GALLAND verra avec Gérard COLLETTE pour la mise en place d'un module spécifique.

#### VI) **COMPTES RENDUS INTERNATIONAUX :**

Le Comité Exécutif de la FIPJP a adopté diverses mesures qui seront soumises au prochain Congrès international le 21 septembre à Grenoble, pour application dès 2007.

##### **Règlement de jeu à Pétanque :**

- Le cercle de lancer pourra être matérialisé mais à condition que son diamètre intérieur soit de 50 cm
- Pour les handicapés en fauteuil roulant il suffira qu'ils placent une seule roue dans le cercle.
- Dans les jeux tracés le but ne sera valable que sur le jeu attribué et sur un jeu de chaque côté
- Une équipe arrivant sur une compétition avec une heure de retard sera complètement éliminée du concours, y compris dans les épreuves par poules
- Dans leurs compétitions spécifiques les minimales pourront jouer avec des boules de 600 grammes et de 65 mm de diamètre à condition qu'il s'agisse de boules homologuées

##### **Homologations :**

- Agrément donné à l'EURL Opoint et homologation de deux types de boules ayant subi avec succès les tests au Laboratoire national d'essai : Eden 120 et Magic 120
- Agrément de Kits Pétanque destinés les uns à la présentation et à la discipline dans les écoles à l'aide de boules et de matériels en plastique, d'autres aux écoles de Pétanque.
- Refus absolu d'agrément à un but contenant des particules en métal et réalisé par la société Setici dans le Gard. A ce propos il est rappelé que les buts ne peuvent être qu'en bois ou en matériaux composites et à condition d'avoir subi en laboratoire des tests montrant qu'ils répondent au cahier des charges avec, en particulier, des mesures sur leur composition, leurs dimensions, leur densité, leur coefficient de rebond...

L'utilisation de buts comportant du métal est strictement interdite et expose les joueurs les utilisant aux sanctions prévus par les textes. Ils peuvent en effet être bougés lors de mesures avec certains instruments et être attirés vers des boules ayant fait l'objet de certains traitements ou simplement porteuse d'électricité statique.

- Pour une autre demande concernant un but en plastique, l'homologation sera conditionnée par l'examen au laboratoire retenu par la Fédération aux frais du fabricant
- En ce qui concerne les mutations internationales, le principe sera désormais celui de la prise de licence libre moyennant règlement des frais de mutation dans le pays quitté (20€ aux Comités pour la France) pour des joueurs précédemment licenciés. Néanmoins chaque confédération devra fixer des règles précises complétant ou limitant ce principe.

De plus chaque Fédération nationale pourra prendre les mesures qu'elle juge bon pour l'accès à ses compétitions et pour la délivrance des titres nationaux.

#### **Confédération Européenne :**

Elle prendra les mesures évoquées ci-dessus au cours de la réunion de son Comité Directeur qu'elle tiendra à Martigny en Suisse lors des Championnats d'Europe des Jeunes.

Elle a également arrêté le principe d'une compétition par équipe réservée aux Espoirs : 18 à 23 ans

### **VII) COMPETITIONS INTERNATIONALES :**

#### **Championnats du Monde en Triplettes et des Féminines :**

Ils se dérouleront du 20 au 24 septembre à Grenoble où la France aura deux équipes dans chaque catégorie.

Les éliminatoires du Tri auront lieu le mercredi soir et le jeudi matin avec quarts de finale le jeudi en début d'après-midi.

Le samedi soir auront lieu la finale du Tir des messieurs et la finale des dames. La finale du Tir des dames et celle des messieurs en triplettes se dérouleront le dimanche après-midi.

La délégation française comprendra donc 16 joueuses ou joueurs avec 4 coaches, un chef de délégation et deux délégués, un médecin et deux kinés.

#### **Championnat d'Europe des Jeunes :**

Il aura lieu à Martigny (Suisse) du 18 au 20 août. Le chef de délégation sera Alain NICOLIER avec François GALVEZ comme coach de l'équipe

#### **Coupe d'Europe des Clubs :**

Compte tenu de l'impossibilité pour le Stars Master de Barbizon d'organiser la prochaine finale en région parisienne, celle-ci aura probablement lieu de nouveau à Nice. A noter que le tirage au sort permettra aux deux clubs français qualifiés – le tenant et le vainqueur de la Coupe de France 2005-2006 – de ne pas se rencontrer avant la finale à quatre.

Le règlement relatif à l'ordre des parties a été modifié : au troisième tour de chaque match il ne sera plus obligatoire de faire jouer la triplette mixte d'une équipe contre la triplette de l'autre.

*(La séance suspendue à 20 heures 10 et reprise le dimanche matin à 8 heures 30)*

### **VIII) MASTERS 2006 :**

Le choix des Nationaux comptant pour le classement des joueurs susceptibles d'être retenus pour participer à cette compétition, fait rapidement cette année, pose quelques problèmes. Il devra désormais être établi en liaison entre Quarterback et la Fédération qui sollicitera l'aval des Ligues concernées. Pour la présente édition, les Nationaux des Arcs (83) et Tarbes (65), bien que figurant dans la liste initiale ne seront pas pris en considération.

Désignation des délégués de la FFPJP pour les étapes 2006 :

- 1) Val d'Isère : 13 Juillet : A. NICOLIER
- 2) Pallavas les Flots : 20 juillet : A. JUAN
- 3) Pornichet : 26 juillet : A. PLACON
- 4) Oloron Saintes Marie : 4 août : JC. MOREAU
- 5) Millau : 10 août : JC. DUBOIS
- 6) Contrexéville : 17 août : C. STIRMEL
- 7) Roanne : 25 août : C. THEDEVUIDE
- 8) Finale à Nogent sur Marne : 6 septembre : J. THERON

### **IX) MEDICAL:**

L'année a été creuse en actions et la Commission médicale ne s'est pas réunie alors que nous devons fournir un rapport détaillé à notre Ministère de tutelle pour justifier les aides, désormais de plus en plus importantes, affectées à cette action. JP.IANNARELLI fait état de ses besoins et de ses projets : fonctionnement de la commission médicale, règlement médical fédéral, rapports entre les médecins et les joueurs à la base, problèmes posés par le certificat médical...

Nos athlètes sont suivis par le secteur médical du CREPS d'Aix dont le président est notre représentant au sein des instances anti-dopage.

Vingt-cinq à trente Comités ont un médecin et il sera demandé aux docteurs AMIEL (31) et PEROTTO (15) d'intégrer la commission médicale, ce dernier se voyant confier une mission particulière d'animation. La commission se réunira le 1<sup>er</sup> juillet à Marseille.

Une campagne d'information semble nécessaire, en particulier sur le certificat médical. Il convient également de se pencher sur les problèmes posés par l'alcool et sur les questions de prévention contre le dopage et de procéder à un bon maillage du territoire afin de diffuser des directives précises dans ce domaine.

Une information particulière en direction des joueurs de haut niveau doit être faite sur les A.U.T, les Autorisations d'Utilisation Thérapeutique, que doivent présenter toutes celles et tous ceux qui participent à de grandes compétitions, notamment internationales, s'ils utilisent des produits interdits pour se soigner.

Pour les Jeunes emmenés en déplacement, il est également conseillé de faire remplir aux parents une autorisation d'hospitalisation dont le formulaire peut être trouvé sur le site de la Fédération.

Enfin le Dr CERVETTI du CREPS prépare un document sur « Pétanque et santé »

### **X) DISCIPLINE:**

Dans l'affaire des jeunes du CD31 qui ont eu un comportement répréhensible lors du Championnat de France 2005 à Nevers, la Commission nationale d'appel a fortement réduit les peines prononcées à l'encontre de 4 joueurs sur les 7 condamnés par la Commission fédérale. Le Comité Directeur, qui prend acte de cette décision, s'étonne tout de même de l'importance des réductions en regrettant que l'interdiction de participer à tous qualificatifs pour quelques saisons n'ait pas été maintenue.

Il est décidé d'appliquer la même révision de peine pour les 3 autres joueurs qui eux, pour des raisons pécuniaires, n'ont pu s'assurer les services d'un avocat pour leur défense en appel.

La pénalité prévue par nos textes pour tout retard de paiement d'une sanction pécuniaire est supprimée, car le cumul des pourcentages de pénalité risquait de faire dépasser le taux légal d'usure.

Le Président est autorisé à user de son droit de saisine, après enquêtes, dans deux affaires :

- Insultes publiques à arbitre dans l'exercice de ses fonctions par un responsable de Comité suite au rapport reçu avec plainte déposée

- Comportements répréhensibles lors du dernier Championnat du Monde de joueurs étrangers licenciés en France mais y ayant représenté leur pays sans accord de la fédération de ce pays et usurpation de la fonction de délégué par un autre licencié en France et Français.

Il est rappelé que les demandes de remise de peine doivent être traitées par l'instance élue dont dépend la Commission de discipline ayant rendu la dernière décision, avec, le cas échéant, avis du Comité d'appartenance du solliciteur.

Un CD sur la formation en discipline, réalisé par Mme COUILLAUD, Présidente de la Ligue des Pays de la Loire, devrait bientôt être à la disposition des utilisateurs, les textes devant être actualisés.

## **XI) QUESTIONS DIVERSES:**

### ⇒ **Congrès à venir**

- 2007 : Ajaccio (Corse du Sud)
- 2008 : Belfort (Territoire de Belfort)
- 2009 : La Rochelle (Charente-Maritime) sous réserve visite à effectuer.

### ⇒ **Championnats de France**

#### Triplettes pétanque seniors/juniors :

Le Comité Directeur préfère majoritairement attribuer le Championnat pour 2007, à la Ville de Dijon plutôt que d'organiser à Bercy, sous réserve que le Comité de la Côte d'Or confirme sa participation au financement de la captation de l'image (15 000 €) et malgré l'aspect plus prestigieux qu'aurait revêtu, dans le cadre des festivités du Centenaire, une telle organisation dans la capitale.

Pour 2008, le Comité Directeur tranchera au vu des dossiers présentés, des visites effectuées et en fonction des réponses à certaines questions.

#### Vases de Sèvres :

Ils ont été attribués, par la Présidence de la République, aux Championnats Jeunes à Nantes, Doublettes Jeu Provençal à Bellerive sur Allier et Vétérans à Aurillac.

#### Répartition des équipes :

Le Comité Directeur répond favorablement aux demandes du Var, des Hautes-Alpes et de la Ligue de Haute-Normandie pour l'attribution d'une équipe supplémentaire au Championnat de France Triplettes Jeu Provençal, avec l'aval du Comité organisateur.

Selon les informations recueillies il n'y a pas eu de qualificatif régional, pour attribuer les deux doublettes au Jeu Provençal, prévues à ce titre à la Ligue Auvergne. En conséquence, et conformément à la décision prise de limiter à deux le nombre de doublettes par Comité – exception faite de celles attribués aux champions et vice- champions, puis aux organisateurs - les Comités du Puy-de-Dôme et de l'Allier ne pourront inscrire que deux équipes, hormis les cas particuliers cités. Il semble d'ailleurs que les troisièmes équipes retenues par eux soient des perdantes des demi-finales des championnats départementaux.

Un courrier de rappel sera adressé à la Ligue et aux deux Comités pour rappeler les règles en vigueur en la matière.

### Divers :

A compter de la prochaine saison, le secrétariat de la Fédération informera les organisateurs, avant le 31 mars, de la présence ou pas, et dans quelles conditions, de nos partenaires privilégiés.

Tout éducateur demandant la carte professionnelle doit fournir un extrait de casier judiciaire.

### Frais de déplacement :

Compte tenu de l'augmentation du prix des carburants à la pompe, il est demandé au Trésorier Général d'étudier, en liaison avec la Commission des finances, la possibilité de revoir à la hausse le montant de l'indemnité kilométrique, actuellement de 0,25 €.

## **XII) PARTIE SEMINAIRE**

Le Président a d'abord retracé l'historique fédéral dans trois domaines : les partenariats, les opérations télévisées, les relations presse et médias.

Les discussions ont ensuite porté sur les choix à faire et sur les moyens à mettre en œuvre qu'il s'agisse de presse écrite, de radio et télévision, de relations presse.

Ont notamment été évoqués :

- Un éventuel rapprochement avec le site *Boulistenaute* avec lequel la collaboration ne pourra être établie qu'en fonction de modalités précises

- La collaboration avec les organes de presse. Si la priorité doit être donnée à *Boulistime*, il est indispensable de continuer à travailler avec tous ceux qui souhaitent le faire normalement. En particulier la relation avec *Pétanque Rhône-Alpes* sera maintenue, quitte à revoir certaines de ses modalités.

En revanche l'invitation de journalistes sur le Championnat de France en triplettes ne sera pas reconduite en la forme en raison de son peu d'impact, ce qui n'empêchera pas des invitations individuelles dans des cas particuliers.

Il semble préférable d'organiser une vaste table ronde sur la communication de la Fédération en réunissant diverses parties prenantes : responsables fédéraux, Quarterback, partenaires de tous les secteurs, personnalités des médias, journalistes...

Il serait bon également d'étudier dans quelle mesure serait possible un partenariat avec une radio.

Par ailleurs Josiane GALLAND et Yvon DELCHET ont été désignés pour travailler au sein du Comité éditorial de *Boulistime*. Les parties techniques et d'arbitrage seront supervisées par Victor NATAF et Jacques THERON.

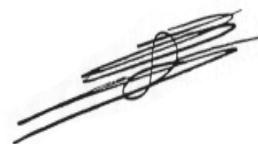
(La séance est levée à 12 heures 30)

**Le Secrétaire Général de la FFPJP**



**A. JUAN**

**Le Président de la FFPJP**



**C. AZEMA**